Secteurs identifiés au titre de l'article R 123-11 b) du Code de l'Urbanisme : Risque naturels

"Secteurs où les nécessités du fonctionnement des services publics, de l'hygiène, de la protection contre les nuisances et de la préservation des ressources naturelles ou l'existence de risques naturels, tels qu'inondations, incendies de forêt, érosion, affaissements, éboulements, avalanches, ou de risques technologiques justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols"

ALPES-GEO-CONSEIL

Service RTM / CEM de l'ISERE

rtm

COMMUNE DE CHIRENS

ZONAGE DES RISQUES SOUMIS A DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

LÉGENDE

	ZONES NON URBANISEES	ZONES URBANISEES
ALEA FORT	Ft1 - Ft2 - Fl - Fv - Fg INCONSTRUCTIBLE	Ft1 - Ft2 - Fl - Fv - Fg INCONSTRUCTIBLE SAUF EXCEPTIONS
ALEA MOYEN	Fb1 - Ft2 - Fl - Fv - Fg INCONSTRUCTIBLE	Ft1 - Ft2 - Fl - Fv - Fg INCONSTRUCTIBLE
ALEA MOYEN inondation de pied de versant	Fi INCONSTRUCTIBLE	mi CONSTRUCTIBLE SOUS PRESCRIPTIONS SPECIALES
ALEA FAIBLE de crue rapide des rivières	Fi INCONSTRUCTIBLE	Fi CONSTRUCTIBLE SOUS PRESCRIPTIONS SPECIALES
ALEA FAIBLE	ft - fl1 - fl2 - fv - fga - fgb CONSTRUCTIBLE SOUS PRESCRIPTIONS SPECIALES	ft - fl1 - fl2 - fv - fga - fgb CONSTRUCTIBLE SOUS PRESCRIPTIONS SPECIALES

Les codes renvoient aux fiches de prescriptions et recommandations

Zone sans enjeux d'urbanisme

Edition 08/03/2012
Document provisoire

Pilotage: service RTM
Réalisation: Alpes-Geo-Conseil
Dossier n° 2169.10

Echelle 1/5000

LEGENDE

DELIMITATION DES ZONES DU PLU

Le zonage du risque n'est pas affiché en dehors des secteurs situés à l'intérieur ou à proximité dez zones urbanisées.

Pour le détail du zonage réglementaire des risques pour ces secteurs, se reporter à la pièce n°6 du dossier de PLU "Document informatif : carte d'aléas" .

Secteurs où les risques ne sont pas affichés

Secteurs inconstructibles sauf exceptions

Secteurs constructibles sous conditions

Secteurs constructibles sans conditions

Département de l'Isère
Commune de CHIRENS

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4-2
REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE 4-2-6 Zonage réglementaire et Risques naturels

Délimitation pour les secteurs urbanisés et leurs abords des zones inconstructibles et des zones soumises à presciptions spéciales

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU en date du

Le Maire,

Rappel : Pour connaître les dispositions d'urbanisme applicables aux terrains, il est nécessaire de consulter l'ensemble des plans du règlement graphique, soit les plans n°4-2-1 à 4-2-7

Nord

Echelle 1/5000

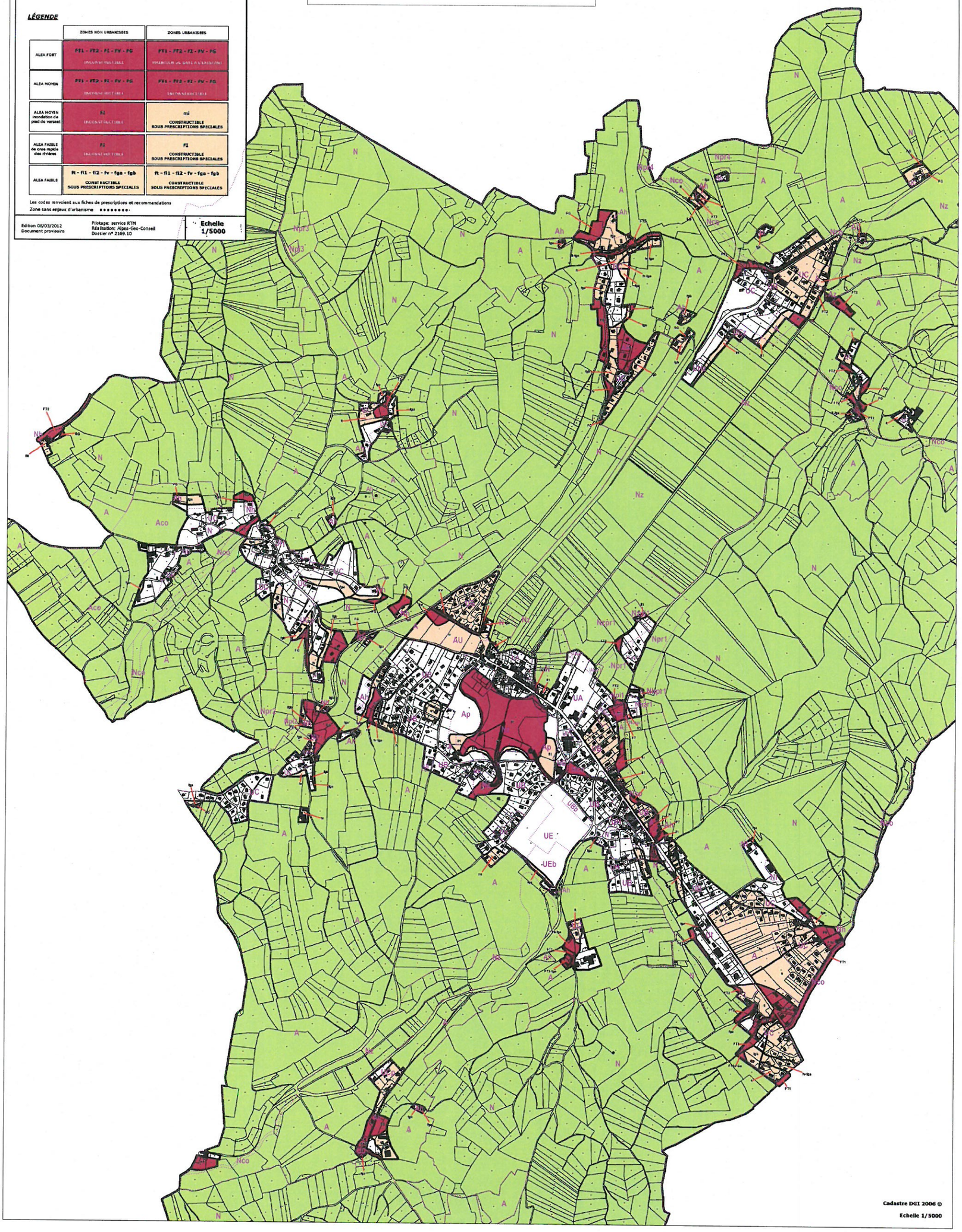

Cadastre DGI 2006 ©

Echelle 1/5000